



Nice Front Populaire

Sécurité : prévention, tranquillité publique et droit à la sûreté

Introduction

Christian Estrosi a fait du « tout sécuritaire » le fer de lance de sa politique durant 18 ans. Il avait annoncé vouloir utiliser notre ville comme « laboratoire de la sécurité ». Et, de fait, Nice est devenue l'une des villes les plus vidéosurveillées de France, dotée de l'une des polices municipales les plus nombreuses, les plus armées, etc. Nice a été la première à tester la reconnaissance faciale et va se doter d'un hôtel des polices XXL à plus de 239 M€.

Pour quels résultats ? Les chiffres de la délinquance et de la criminalité de la Ville de Nice, malgré une débauche de moyens financiers, restent dans la moyenne des villes comparables, et sont, sur certains points clairement moins bons :

- Nous sommes légèrement en baisse par rapport à la moyenne nationale sur les cambriolages, en stagnation sur les vols, en hausse sur les coups et blessures. Le coût exorbitant de la politique du « tout sécuritaire » niçois ne se traduit pas dans les chiffres par des résultats significatifs.
- De 2021 à 2023, les Alpes-Maritimes sont, avec le Bas Rhin, le département le plus touché par les crimes et délits à caractère raciste, xénophobe et antireligieux, et Nice n'est pas épargnée.
- Les Alpes Maritimes font partie des 5 départements de France les plus touchés par le fléau des violences faites aux femmes. Nice a été endeuillée par les féminicides de Lisa en 2022, Larissa en 2025, Lizabete en 2026.

Cette débauche de moyens s'est faite au détriment d'autres postes budgétaires : l'accompagnement social, le logement, les écoles, l'accès à la culture et le sport dans tous les quartiers. Le Budget primitif 2025 mentionne **un budget de fonctionnement de 93 M€ pour la sécurité et seulement 21 M€ pour l'action sociale**. Le budget en investissement augmente ces dernières années avec la construction du grand hôtel de police à 239 M€ dont 50 M€ à la charge de la Ville de Nice.

Pire, contrairement à ce que déclarait Christian Estrosi, le tout sécuritaire et le tout répressif déployés depuis 18 ans n'ont empêché ni les attentats terroristes ni l'extension du trafic de drogue dans notre ville.

Les attentats terroristes ont fait, à Nice, 86 victimes lors de l'attentat du 14 juillet 2016 et 3 victimes lors de l'attentat de la Basilique Notre Dame du 29 octobre 2020. Une vigilance majeure doit être

maintenue face au risque terroriste en pleine et entière collaboration avec les services de l'Etat. Selon le ministère de l'intérieur, la première menace terroriste en France vient du « djihadisme » et la seconde vient des « groupuscules d'ultra droite ».

Le trafic de drogue étend son emprise sur notre ville : on décompte 16 décès directs liés au trafic de drogue lors de règlements de compte et incendie criminel à Nice depuis 2024. Et combien de victimes indirectes ? Les victimes du trafic de drogue sont multiples et diverses : les personnes vivant sous le joug des trafiquants (dealers, guetteurs, nourrices, mules, habitants et commerçants des quartiers défavorisés), les consommateurs victimes d'addictions et leurs proches, mais aussi les professionnels et forces de l'ordre qui luttent contre le déploiement du trafic de drogue (exposition au danger, pressions, épuisement).

Si le trafic de drogue n'est pas une nouveauté à Nice, son extension et ses modalités de déploiement actent une mutation en cours, caractérisée par plusieurs faits marquants :

- L'étendue du trafic, l'augmentation de la consommation de drogues dures
- La multiplication des règlements de comptes et tirs en pleine rue, le nombre de blessés et décès directs et indirects
- Les renforts de trafiquants extérieurs, venant de Marseille ou de la région parisienne, le recrutement des Mineurs Non Accompagnés
- L'ampleur de la circulation d'armes et notamment d'armes de guerre
- L'ampleur du réseau de blanchiment de l'argent de la drogue

Face au trafic de drogue comme face à la menace terroriste, personne, en France, en Europe ou dans le monde, n'a de solution miracle. Quelle que soit leur couleur politique, les mairies luttent pour endiguer la progression du phénomène. Cependant, à Nice, plusieurs erreurs ont été commises, lourdes de conséquences, empêchant de lutter efficacement contre le trafic de drogue : confusion dans le rôle des polices municipales et nationales, dissensions médiatisées entre la Ville et l'Etat, absence de politique de prévention globale qui analyse les facteurs qui favorisent la bascule dans la délinquance et qui rendent certains quartiers plus vulnérables que d'autres, etc.

La **sécurité routière**, problématique à part entière, sera exposée dans le volet « transports » de notre programme et n'est pas développée ici.

La politique sécuritaire de la Ville de Nice est caractérisée par **quatre choix idéologiques majeurs** :

- **La techno surveillance** : Christian Estrosi a choisi de tout miser sur la techno surveillance (caméra de vidéosurveillance, « safe city », reconnaissance faciale, etc.). Si la technologie est l'une des composantes du dispositif de sécurité, elle ne doit rester qu'un outil au service de la protection des habitant-es. Elle ne peut être présentée comme la solution miracle à toutes les difficultés.

La vidéosurveillance algorithmique que tente d'imposer le maire de Nice est particulièrement dangereuse pour les libertés individuelles et collectives. En effet, cette technologie a - dès à

présent - la possibilité technique d'opérer une surveillance généralisée et permanente de nos activités et de nos déplacements dans la cité ; plusieurs exemples à l'étranger le démontrent.

- **La répression** : Christian Estrosi a alimenté un discours répressif permanent, saturant l'espace médiatique local avec le « tout sécuritaire ». Le choix stratégique consistant à mettre la répression au cœur des missions de la police municipale a eu trois conséquences :
 - Une politique de prévention délaissée et largement insuffisante
 - Une grande confusion entre les missions des policiers municipaux et des policiers nationaux
 - Une rivalité inutile et contre-productive entre le maire de Nice et les préfets successifs
- **La privatisation de la sécurité** : Christian Estrosi a délégué une partie de la protection des habitant-es à des sociétés privées alors que les pouvoirs publics doivent garder le contrôle du dispositif de sécurité. Cette privatisation est présente à au moins trois niveaux :
 - Les groupes industriels pourvoyeurs des technologies de surveillance
 - La brigade privée « Gaida » d'abord à Nice Ouest puis progressivement étendue à différents secteurs de la ville
 - Les sociétés de sécurités privées gérant les grands événements (festival du jazz, du livre, village de Noël, etc.), imposée lors d'événements associatifs, prenant parfois le relais des policiers municipaux devant les écoles
- **Une ville fermée et inégalitaire** :
 - Des grilles et des clôtures ! A chaque difficulté dans un secteur donné de la ville, la municipalité répond par la pose de grilles et de clôtures (jardins publics, place des Cigalusa, Batterie du Mont Boron, plages de la Réserve, etc.).
 - Dans le même temps, les quartiers défavorisés comme l'Ariane ou les Liserons restent enclavés. Le tram promis depuis 25 ans n'y est annoncé que pour 2031 avec un délai de mise en service qui sera sans doute reporté.
 - Des dispositifs anti-SDF sont mis en place comme des accoudoirs au milieu des bancs pour les empêcher de s'allonger ou le remplacement des bancs par des chaises individuelles place Garibaldi ou Bd Franck Pilatte

A l'inverse, nous travaillerons au désenclavement des quartiers défavorisés et développerons la vision d'une ville ouverte pour libérer l'espace public et favoriser le lien social.

La politique de Christian Estrosi a généré une confusion telle que plus personne ne sait qui fait quoi en matière de sécurité à Nice. Il convient avant tout de revenir au cadre légal et de clarifier ce qui dépend de la ville et ce qui relève de l'Etat.

Nous agissons en conséquence à deux niveaux : en intervenant auprès des instances nationales sur plusieurs champs d'actions nationaux et en agissant directement sur dans les domaines relevant des compétences de la municipalité.

Ce qui dépend des instances nationales

Nous interviendrons et nous pèserons auprès des décideurs nationaux (Parlement, ministère de l'intérieur) et de leurs représentants locaux (préfet), en étant force de propositions, notamment sur cinq points :

1. Restaurer la police de proximité

La disparition de la police de proximité, décidée par Nicolas Sarkozy, a profondément affaibli la capacité des forces de l'ordre à assurer une sécurité efficace et apaisée dans les quartiers. En supprimant cette présence quotidienne, on a remplacé une police de terrain par une police principalement répressive, qui intervient surtout en situation de crise. Cette logique du « tout répressif » a montré ses limites : elle alimente la défiance, détériore les relations entre la population et les forces de l'ordre, et isole les policiers dans un rôle souvent davantage perçu comme une menace qu'une protection.

La rupture de confiance entre les habitant-es et la police nuit directement à l'efficacité des politiques de sécurité : sans échanges, sans informations, sans lien humain, le renseignement de terrain disparaît, et les réseaux de trafics, de violences et d'économie illégale prospèrent.

Restaurer une véritable police de proximité, c'est changer de vision de ce que doit être la police : un service fondé sur la présence, le dialogue, la médiation et la connaissance fine du territoire.

À Nice, nous serons force de proposition pour faire avancer concrètement ce modèle. Nous voulons que Nice devienne un territoire pilote, un laboratoire d'une tranquillité publique apaisée.

2. Donner plus de moyens à la police d'investigation - Olivier

Les professionnels de la police comme de la justice le rappellent régulièrement : la priorité doit être donnée au renforcement de la police d'investigation, plutôt qu'à la seule multiplication des dispositifs d'intervention visibles mais peu efficaces sur le long terme. À Nice, l'accumulation de caméras, d'opérations ponctuelles et d'annonces sécuritaires n'a pas permis de traiter en profondeur les causes de la criminalité organisée.

La police judiciaire, chargée d'enquêter, d'identifier les responsables et de démanteler les filières, reste aujourd'hui sous-dotée : effectifs insuffisants, surcharge des enquêteurs, délais allongés.

Or l'insécurité qui touche notre territoire s'appuie largement sur trois grands réseaux criminels structurés : les trafics de drogue, les trafics d'armes et la traite des êtres humains (exploitation sexuelle, travail forcé, réseaux de passeurs).

Ces phénomènes ne peuvent être combattus efficacement que par un travail d'enquête approfondi, du renseignement, et une coopération étroite avec l'autorité judiciaire.

À l'échelle municipale, il ne s'agit pas de se substituer à l'État, mais de créer les conditions de l'efficacité. La ville peut structurer des échanges réguliers entre police municipale de proximité, police nationale, magistrats et acteurs sociaux afin de fluidifier la circulation de l'information. Elle peut

également mettre à disposition des moyens logistiques concrets (locaux adaptés, outils de coordination ou appui matériel pour faciliter le travail d'enquête et renforcer la coopération opérationnelle).

3. Renforcer la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Renforcer la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) à Nice est un enjeu majeur pour prévenir la récidive, accompagner les mineurs et les jeunes majeurs en difficulté et soutenir les familles. Renforcer la PJJ, notamment avec les créations d'emplois nécessaires et demandées par les organisations syndicales, c'est réaffirmer la primauté de l'éducatif sur le répressif : elle fournit un cadre stable et sécurisant aux jeunes vulnérables pour favoriser leur réinsertion sociale.

Or les services de la PJJ sont en sous-effectifs chroniques dans les Alpes-Maritimes, le manque de moyens est criant et le nombre de places disponibles structure de placement est largement insuffisant.

Le préfet des Alpes-Maritimes et le maire de Nice se gardent bien, lors de leurs communications sur les chiffres de la délinquance, de citer le taux de récidive des jeunes. La lutte contre la récidive est déterminante à deux niveaux :

- Permettre aux jeunes de sortir de la spirale de la délinquance
- Retirer de la main d'œuvre aux trafiquants

4. Légaliser le cannabis

En France, la prohibition et la répression sont un échec : une alternative est indispensable. Si la légalisation relève de la législation à l'échelle nationale, rien n'empêche de prendre position sur cette question et de porter cette position dans le débat à l'échelle nationale : nous nous prononçons pour la légalisation du cannabis. La légalisation du cannabis présente dès aujourd'hui plusieurs avantages :

- Sur le plan de la santé publique, elle permet, du fait de son encadrement par l'État, d'accéder à une production de bien meilleure qualité, et donc moins nocive pour la santé ;
- Sur le plan économique et social, elle assèche fortement les circuits de distribution contrôlés par les gangs et les mafias, réduisant ainsi le trafic de drogue ;
- Sur le plan fiscal, elle permet des rentrées financières importantes qui peuvent être réutilisées pour financer la politique de santé et de lutte contre les addictions ;
- Sur le plan de l'encombrement des dossiers de justice et de police, elle libère du temps et des moyens pour les fonctionnaires de justice et de police ;

Nous proposerons, comme l'a fait la ville de Strasbourg (ville pionnière en matière de réduction des risques et de lutte contre les addictions, avec une politique qui a fait école à l'échelle nationale et internationale), d'impulser l'expérimentation de la légalisation du cannabis à l'échelle de la commune de Nice, avec à mi-mandat une évaluation indépendante de cette expérimentation.

5. Lutter contre le blanchiment de l'argent des trafics

La lutte contre les trafics reste incomplète si l'on ne s'attaque pas au blanchiment de l'argent qui en est issu. Les réseaux criminels cherchent à réinvestir leurs profits dans des commerces de façade, l'immobilier, des établissements de nuit ou des sociétés écrans. À l'échelle municipale, il est possible de compliquer ce retour sur investissement.

La ville peut renforcer les contrôles administratifs sur les secteurs sensibles et dans l'ensemble des quartiers, mobiliser ses compétences en matière d'urbanisme et de salubrité, et signaler aux services compétents toute situation suspecte. Les autorisations d'exploitation, les baux, les subventions ou les marchés publics doivent être utilisés avec vigilance pour éviter que l'argent du trafic ne s'ancre dans l'économie locale.

Dans cette stratégie, la police municipale de proximité joue un rôle d'alerte et de connaissance du terrain, sans se substituer aux services d'enquête spécialisés. À la police nationale et à la justice l'investigation financière ; à la ville la prévention, le contrôle administratif et la coordination. L'objectif est d'assécher les profits criminels tout en respectant clairement les compétences de chacun.

Ce qui dépend de la Ville

Concernant ce qui relève des prérogatives directes de la ville, nous proposons un plan d'actions en 10 grandes mesures :

1. Instaurer une véritable politique de prévention

La politique du tout sécuritaire est un échec : la répression, sans la prévention, est inefficace dans la durée.

Il faut sortir de la répression à court terme : les préfets successifs des Alpes-Maritimes ont axé leur politique sur une répression visible et médiatique grâce aux opérations "place nette". Or une fois l'opération achevée, le trafic de drogue reprend son cours. Pire, les forces de l'ordre ne parviennent pas à tenir longtemps les quelques points de deals repris aux trafiquants. Fin 2024 le préfet Moutouh a dressé le bilan de son année : "5 points de deals ont été démantelés à Nice, il en reste 48."

La prévention constitue la prérogative des maires en matière de sécurité. Nice manque d'une politique ambitieuse et cohérente de prévention, complémentaire de la politique de répression pilotée par le préfet, dotée de moyens humains et matériels suffisants :

- Nous développerons la médiation de rue qui intervient en amont des forces de polices.
- Nous repositionnerons la police municipale en véritable police de proximité, du quotidien, auprès des habitant-es de l'ensemble de la ville. Cette présence et cette disponibilité

permettront de restaurer un lien de confiance entre les habitant-es, notamment la jeunesse, et la police municipale.

- Nous mobiliserons l'ensemble des acteurs concernés, qu'ils soient institutionnels, associatifs, sociaux, culturels ou sportifs. Cela implique le soutien aux associations et le retour des services publics dans tous les quartiers.

Nous ferons notre la phrase que l'on attribue souvent à Victor Hugo : « Ouvrir une école, c'est fermer une prison ».

2. Lutter contre les facteurs de bascule dans la délinquance et la récidive

Pourquoi certains quartiers tombent plus facilement que d'autres sous l'emprise du trafic de drogue ? Pourquoi des personnes, principalement des jeunes, basculent dans la délinquance et ne parviennent pas à en sortir ? C'est là l'angle mort de la politique du tout sécuritaire à Nice : ignorer les facteurs qui font que des personnes sont plus exposées à tomber sous l'emprise du trafic de drogue, à devenir des proies faciles pour les trafiquants.

Un jeune exilé à la rue sera bien plus facile à recruter qu'un jeune soutenu par ses parents, ayant de bons résultats scolaires et se projetant déjà dans un avenir professionnel et social. Une mère isolée, au RSA et en impayés de loyer, sans famille autour d'elle pour la défendre, sera plus exposée à la menace physique et plus susceptible de devenir, sous la contrainte, une « nourrice » et que son appartement serve à cacher de la drogue ou des armes.

Les critères qui exposent les personnes au trafic de drogue et aux réseaux criminels sont connus : la précarité, le chômage, l'échec scolaire et l'absence de projet personnel des jeunes, l'absence d'activités structurelles sportives ou culturelles, la rupture des liens familiaux et sociaux, un environnement violent, une culture « antisociale » (rejet des institutions et des normes associées à une valorisation de l'illégalité et de la violence), etc.

Nous agirons sur chacun de ces facteurs : lutte contre l'échec scolaire, aide à l'emploi, soutien aux associations culturelles et aux clubs de sports, lutte contre la récidive, accueil digne et adapté des Mineurs Non Accompagnés, soutien à la parentalité et spécifiquement à la mono parentalité, etc.

Nous créerons des postes de Travaux d'Intérêts Généraux en nombre suffisants afin que la justice puisse en disposer pour que ces travaux bénéficient aux jeunes délinquants et contribuent à lutter contre la récidive.

Le combat contre l'extension du trafic de drogue est pluriel et pluridisciplinaire. Donner un avenir et une reconnaissance sociale aux jeunes, c'est limiter l'attrait du modèle mafieux et la puissance de recrutement des réseaux criminels.

3. Favoriser la résilience des territoires : lutter contre la précarité et la ségrégation urbaine

Si les consommateurs de drogue vivent bien souvent dans les beaux quartiers ou sont des touristes du centre-ville, le trafic de drogue ne s'implante ni à Cimiez ni dans le Carré d'Or : à Nice, la carte du trafic se superpose à l'identique à une autre carte, celle de la pauvreté. Le trafic de drogue s'enracine dans les territoires délaissés et stigmatisés. La lutte contre la pauvreté et le mal logement sont des facteurs déterminants d'une politique globale de tranquillité publique. La présence de tous les services publics est nécessaire. Le renforcement des moyens humains et matériels donnés au travail social est central.

Les quartiers défavorisés cumulent extrême pauvreté, enclavement et insécurité. Le renouvellement urbain constitue, même s'il ne porte ses fruits que sur un temps long, un puissant levier à la fois de mixité sociale et de lutte contre le développement de la délinquance et la criminalité.

Rendre un quartier plus résilient socialement, c'est-à-dire plus à même de résister aux menaces et, ici, au déploiement d'un réseau de trafic de drogue, demande une action conjuguée dans tous ces domaines : action sociale, renouvellement urbain, désenclavement par les transports en commun et leur gratuité, lutte contre les inégalités, etc.

4. Développer une politique de santé plus ambitieuse face aux addictions

La lutte contre les addictions ne peut se limiter à une réponse répressive : elle doit être au cœur d'une politique de santé publique ambitieuse, fondée sur la prévention, l'accompagnement et la réduction des risques.

Une approche centrée sur la prévention, l'accompagnement et la réduction des risques est non seulement plus humaine mais elle est aussi plus efficace : informer, soutenir, soigner et réduire les dommages liés aux consommations produit de bien meilleurs résultats que la seule sanction policière ou judiciaire. Là où la répression dissuade la personne sous addiction de demander de l'aide, la prévention garantit la confidentialité, le respect du secret médical, le soutien sans jugement ni stigmatisation et l'orientation vers des parcours de soins protecteurs. C'est essentiel.

Faire croire que pénaliser le consommateur est l'unique solution est un leurre. Les personnes sous addiction doivent avant tout être soignées.

Nous activerons plusieurs leviers concrets :

- Des programmes de prévention ciblés, campagnes d'information et de sensibilisation dans les écoles, sur les lieux de vie et auprès des publics vulnérables, un soutien fort aux dispositifs associatifs et de soins de proximité, et la coordination de manière systématique avec les services de santé, le médico-social et les structures spécialisées dans les conduites addictives.
- Nous créerons, en accord avec l'Etat et l'Agence Régionale de Santé, des CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) avec hébergement, dispositifs ayant prouvé leur efficacité à long terme.

- Nous proposerons, de façon expérimentale, la création de « Salles de consommation à moindre risque » (SCMR).

Cette démarche, fondée sur la santé, la prévention et le respect des personnes, renforcera la tranquillité publique et la cohésion sociale en traitant les addictions comme ce qu'elles sont : un enjeu de santé publique à part entière, où la ville a un rôle réel à jouer aux côtés des acteurs et actrices de terrain et de l'État.

5. Redéfinir les missions, le recrutement et la formation de la police municipale

La Ville de Nice s'est dotée d'effectifs conséquents et comptabilise « officiellement » 550 policiers municipaux et 220 Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).

La police municipale et la police nationales doivent être complémentaires, en ayant chacune des missions clairement définies. Si la police nationale est en charge des investigations, démantèlement des réseaux et de la répression, la police municipale, elle doit se concentrer sur la prévention, la tranquillité publique et la proximité avec les habitant-es, ancrée dans la vie et le quotidien des quartiers.

Nous procéderons à une refonte du recrutement, de la formation, des missions et du périmètre d'intervention de la police municipale.

Il est pour nous impensable de recruter des personnalités sous le coup de procédures liées à des violences policières, comme le recrutement de Rabah Souchi, impliqué dans la charge policière disproportionnée ayant causée les graves blessures subies par Geneviève Legay. Un tel recrutement, réalisé alors que la procédure était en cours, est de nature à jeter le discrédit sur l'ensemble de la police municipale.

Nous renforcerons la formation initiale des policiers municipaux pour atteindre un degré d'exigence équivalent à celui des policiers nationaux. Nous mettrons en place une formation continue dédiée notamment aux relations avec les habitant-es, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et contre toutes les formes de discriminations, l'accueil et l'accompagnement des victimes. Une police mieux formée est une police mieux acceptée par la population, qui travaille dans de meilleures conditions, reçoit plus d'informations, et peut agir au plus juste.

Les habitant-es doivent pouvoir différencier facilement les policiers nationaux et les policiers municipaux. Pour ce faire nous travaillerons sur les uniformes des policiers municipaux

Parce que les policiers subissent des pressions importantes et des situations de danger dans l'exercice de leurs missions, un accompagnement psychologique sera proposé et renforcé.

Les armes de services devront être « laissées à l'armurerie » et en aucun être apportées, en fin de service, au domicile des policiers.

6. Mettre fin à la discorde institutionnelle

Alors que l'ensemble des institutions devraient faire bloc face aux réseaux mafieux, le maire de Nice est allé jusqu'à demander publiquement le remplacement d'un préfet en fonction. En effet, durant l'été 2024, après l'incendie criminel ayant coûté la vie à 7 personnes aux Moulins, le maire de Nice a demandé que soit nommé "un préfet compétent qui protège les gens", accusant le préfet Moutouh de laxisme. Ce faisant, le maire de Nice a envoyé un message pour le moins déstabilisant aux policiers nationaux leur disant que leur « patron » local était incompetent. Depuis, à chaque drame, le maire s'en prend au préfet qu'il accuse de ne pas garantir la sécurité des habitants.

Les policiers, qui travaillent d'arrache-pied dans des conditions de plus en plus difficiles, ont besoin de tout sauf de cette désunion et de ces querelles. Les habitant-es sont également déstabilisé-es par ces attaques : comment restaurer la confiance des habitant-es dans les forces de l'ordre dans ces conditions ?

Cette division des acteurs locaux de la sécurité est désastreuse et contre-productive. A l'inverse, nous œuvrerons à une complémentarité entre les actions du préfet et du maire, entre la police nationale et la police municipale.

7. Réduire l'événementiel pour garantir la sécurité des participant-es

Il est très clairement ressorti des audiences et de l'instruction du procès sur l'attentat de la Promenade des Anglais du 14 juillet 2016 que l'accumulation d'événements durant l'été avait littéralement épuisé les forces de l'ordre : Prom' Party, Euro de foot, concerts, fête nationale... Le soir de l'attentat, une partie conséquente des effectifs était en repos imposé, de façon réglementaire, car ils avaient effectué trop d'heures supplémentaires les semaines précédentes. Certains étés, les policiers sont mobilisés sur la sécurisation d'un à deux événements majeurs par semaine.

Si le risque zéro n'existe pas, nous appliquerons un principe de précaution : l'objectif premier n'est pas d'accumuler les événements mais de garantir au maximum la sécurité des participant-es.

Nous limiterons ainsi les événements si les conditions optimales de sécurisation ne sont pas réunies.

8. Stopper la privatisation de la sécurité

La municipalité et le bailleur social Côte d'Azur Habitat ont créé une brigade de sécurité privée nommée "Gaida" (Groupement d'Agents Interbailleurs contre les Désordres et les Abus) dont les prérogatives, les organes décisionnels et les financements sont opaques. Il s'agit actuellement d'une brigade composée de 16 vigiles, anciens policiers ou anciens militaires, qui serait principalement financée, pour un total de 1,8 M€, grâce aux charges locatives des habitants du quartier et par des subventions locales. Déployée aux Moulins et à Nice Est, cette brigade est peu à peu affectée à différents secteurs de la ville.

De plus, la Ville de Nice confie la sécurisation d'événements majeurs à des sociétés privées par de juteux marchés publics (Festival de Jazz, Village de Noël, Festival du livre, etc.).

Enfin, la Ville de Nice, en misant tout sur la techno surveillance, se met à la merci de sociétés pourvoyeuses de nouvelles technologies jusqu'au traitement et à la conservation des données.

La sécurité des habitants et des habitantes ne doit pas être déléguée à des sociétés privées. Les pouvoirs publics locaux, maire et préfet, doivent conserver le contrôle et une maîtrise pleine et entière de l'ensemble du continuum de sécurité.

9. Garantir le respect des libertés individuelles

La ville de Nice a développé, depuis vingt ans, un vaste réseau de vidéosurveillance : 4 720 caméras sur la voie publique, 1 050 caméras sur le réseau de tramway, 1 700 boîtiers d'alerte, 313 bornes d'appel d'urgence, 90 agents en poste au centre de supervision urbain. L'utilité réelle reste de ce dispositif à déterminer. Au-delà des caméras, il s'agit de l'ensemble d'un dispositif de techno surveillance incluant le traitement et le stockage des données, le recours aux algorithmes et à l'Intelligence artificielle.

Afin de protéger les libertés individuelles et les données personnelles, nous nous engageons à respecter les préconisations émises par la CNIL.

La sécurité est un domaine dans lequel les fausses évidences, les statistiques biaisées, la démagogie et le populisme s'expriment sans retenue ; c'est pourquoi, il est nécessaire de disposer de données chiffrées incontestables. Des bureaux d'étude et des scientifiques indépendants seront missionnés afin de clarifier les points suivants :

- Coût complet de la vidéosurveillance : équipements, moyens humains, maintenance, amortissements.
- Utilité réelle : la vidéosurveillance n'empêche pas les violences. Son utilité réelle dans le taux d'élucidation des crimes et des délits doit être établie de façon précise ainsi que les suites judiciaires des éventuelles élucidations : classement sans suite, relaxe, type et nombre de condamnations, etc.
- Risque pour les libertés individuelles et modalités de conservation des données.

A la lumière de ces études, une convention citoyenne pourra être organisée afin de décider collectivement de la meilleure affectation des moyens humains et financiers consacrés à la sécurité.

10. Lancer une convention citoyenne locale sur la tranquillité publique

La tranquillité publique est l'affaire de tous les habitant-es. A chaque fois que Christian Estrosi a sollicité la participation des citoyen-nes sur la sécurité, c'était pour en faire des supplétifs de la police municipale : voisins vigilants, application Reporty, signalements de faits délictueux.

Nous voulons permettre aux habitant-es de devenir des acteurs à part entière de la tranquillité publique de façon positive.

Nous lancerons une convention citoyenne locale, sur le modèle des conventions citoyennes nationales sur le climat ou la fin de vie.

Les conventions citoyennes, lieux de mise en débat de sujets complexes, non partisans, basées sur une sélection par tirage au sort, sont un processus impliquant, permettant la construction de points de vue communs.

Ce travail citoyen permettra de repenser notre continuum de sécurité avec un œil neuf, citoyen, et nous nous engageons, à l'inverse de ce qu'a fait le gouvernement au niveau national, à réellement tenir compte des propositions faites par cette convention citoyenne locale.

Conclusion

En matière de sécurité il faut avant tout clarifier le rôle de chacun des acteurs publics afin de pouvoir coordonner leurs actions. L'Etat, la Ville et les structures sociales doivent mener leurs actions de façon complémentaires.

Il est impératif changer de paradigme et de doter la Ville de Nice d'une véritable stratégie de prévention agissant en amont sur tous les facteurs de bascule dans la délinquance et de récidive.

Loin de la politique spectacle et loin des querelles partisans, il est nécessaire d'établir un diagnostic partagé et de coordonner l'intervention des acteurs institutionnels et de l'ensemble des acteurs de la société civile, dans une approche pluridisciplinaire, en constante concertation et coopération, à court, moyen et longs termes.

Une politique de tranquillité publique locale efficace ne se met pas en scène avec des effets d'annonces et des « descentes » médiatisées dans les quartiers défavorisés, elle crée les conditions sociales qui rendent les filières criminelles inutiles.

Nice Front Populaire

10 mesures phares pour la tranquillité publique à Nice

1. Instaurer une véritable politique de prévention
2. Lutter contre les facteurs de bascule dans la délinquance et la récidive
3. Favoriser la résilience des territoires : lutter contre la précarité et la ségrégation urbaine
4. Développer une politique de santé plus ambitieuse face aux addictions
5. Redéfinir les missions, le recrutement et la formation des policiers municipaux
6. Mettre fin à la discorde institutionnelle
7. Réduire l'événementiel pour garantir la sécurité des participant-es
8. Stopper la privatisation de la sécurité
9. Garantir le respect des libertés individuelles
10. Lancer une convention citoyenne locale sur la tranquillité publique